

## Carte vitale



Mettre à jour sa carte Vitale, chaque

année, est un réflexe indispensable.

Cette opération actualise vos droits en tant qu'assuré à l'Assurance Maladie et garantit la prise en charge efficace de vos dépenses de santé.

### Comment faire ?

Vous pouvez mettre à jour votre carte vitale dans les bornes de mise à jour installées dans toutes les caisses d'assurance maladie, la pharmacie du village et dans certains établissements de santé. C'est très simple à réaliser et cela ne vous prendra qu'une minute. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, il vous suffit d'envoyer votre carte Vitale à votre caisse, accompagnée d'une demande de mise à jour. Une fois celle-ci effectuée, votre carte Vitale vous sera renvoyée dans les plus brefs délais.